

## L'ESSENTIEL DU COMITE D'ETABLISSEMENT DU 30/01/2012

Les élus CFE-CGC du CE vous présente leurs meilleurs vœux pour 2012.

- + Tout d'abord des vœux de santé, car entre les incertitudes financières du Groupe et les restructurations galopantes de GG Vie, nous allons en avoir grand besoin.
- + De prospérité ensuite, mais les mesures individuelles à venir risquent de vous décevoir.
- + Le seul vœu que nous pouvons finalement formuler sans risque car il ne dépend que de vous, c'est celui d'être bien représentés au CE et en DP.

Alors, encore une fois : **meilleurs vœux pour 2012 et meilleur vote le 15 mars.**

### MARCHE DE L'ENTREPRISE

Ce point est présenté par M. Pierre LEFEVRE, le nouveau Directeur de GG Vie, à l'occasion du premier C.E. qu'il préside :

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 897 M€ à fin 2011, en baisse de 11,2% par rapport à 2010. Le marché quant à lui présente une baisse de 13% quel que soit le type de réseau considéré.

Pour GG Vie, la tendance globale résulte d'évolutions contrastées :



- + La partie « **Individuelles** » est en baisse de **14,7%** pour un chiffre d'affaires de 3 650 M€ (75% du total). Le chiffre d'affaires Vie Individuelles est composé d'Epargne/Retraite pour 89%, de Prévoyance pour 11% et de Santé pour seulement 1%.

Les primes en Epargne/Retraite Individuelles (3 267 M€) sont en baisse de 15,9% par rapport à 2010 et de 16,8% par rapport à 2009. Les primes en Prévoyance Individuelle (352 M€) sont en diminution de 0,3% par rapport à 2010 et de 0,9% par rapport à 2009. La Santé (32 M€) est en forte progression par rapport à 2010 (+17,1%) et à 2009 (+46,4%).

Les prestations en forte hausse de 37,6% (avec une aggravation en fin d'année) alliées à la baisse de production provoquent une forte chute de la collecte nette qui devient négative dès le mois de septembre 2011.

*Tous les réseaux sont en collecte nette négative exception faite de Gan Prévoyance et de Gan Patrimoine.*



- + La partie **Collectives** est en hausse de **0,8%** pour un chiffre d'affaires de 1 247 M€ (25% du total)

Les primes en Retraite/Groupe Vie Collective (235 M€) baissent de 6,4%. Les primes en Prévoyance Collective (484 M€) sont en baisse de 1,5%. Seule la Santé (527 M€) est en progression de 6,8% par rapport à 2010.

L'essentiel de l'activité « Collectives » est réalisé par Gan Eurocourtage (59%) qui présente une progression de 15% de 2009 à 2011. Les caisses régionales ne pèsent que 5% de cette activité et présentent une évolution négative de 37% sur

les deux dernières années.

---

## INFORMATION /CONSULTATION SUR LE RECOURS AUX CDD DE PRECARISATION

---

Ce cas de recours concerne le remplacement d'un salarié sous contrat à durée indéterminée ayant définitivement quitté son poste de travail et ne pouvant être remplacé par un autre salarié sous contrat à durée indéterminée, en raison d'arrêts d'activité ou de changement de techniques de production ou de matériels expressément prévus et devant, dans un délai maximum de 24 mois, aboutir à des suppressions d'emplois dans l'entreprise.

*L'employeur a l'obligation de procéder à la consultation des représentants du personnel sur la réorganisation envisagée entraînant la suppression du poste et sur la décision de recourir à un salarié sous CDD.*

Nous constatons tout d'abord que rien dans les documents fournis au CE ne permet d'appréhender les réorganisations ou les arrêts d'activité présidant aux diverses suppressions de postes envisagées.

En septembre 2011, l'effectif des CDD de précarisation augmente d'une unité puis durant la période d'octobre à novembre l'effectif passe de 16 à 18 avant de redescendre à 9 au 31/12/2011. Une consultation s'imposait donc à la Direction au CE d'août puis d'octobre pour les 3 contrats supplémentaires concernés.

*La Direction a donc omis par deux fois de consulter le CE et s'est ainsi rendue coupable de 2 délits d'entrave successifs puisque ses obligations en la matière lui avaient été rappelées en mai 2011 par notre délégation et qu'elle avait enfin consenti à consulter le CE en juillet 2011.*

Comment pourrait-elle plaider l'omission de bonne foi ?

De plus, dans le document qui nous est fourni rien ne permet d'identifier clairement les nouveaux CDD. Tout au plus, nous pouvons supposer que figurent au pôle Collectives, site de la défense :

- + 1 Gestionnaire contrats assurances de personnes recruté le 01/09/2011 pour remplacer temporairement un départ en retraite
- + 1 Gestionnaire contrats assurances de personnes recruté pour remplacer temporairement une mobilité groupe

Quel est le dernier contrat et où est-il situé? Mystère et boule de gomme !



Par ailleurs, nous constatons que concomitamment 13 CDD de surcroît sont en poste au pôle « collectives » dont 11 sur le site de la défense.

Comme nous ne disposons pas de l'information relative aux services où ces contrats sont exercés nous pouvons tout à fait imaginer que les mêmes services voient donc leur effectif CDI décroître alors que depuis deux ans ils sont peuplés de CDD de surcroît. Cette situation serait pour le moins curieuse et ne répondrait plus à une volonté de sécuriser l'emploi CDI tel qu'indiquée dans le document fourni mais bien à celle de précariser les postes répondant à une activité **normale et permanente de l'entreprise, ce qui est formellement interdit.**

Enfin, il est prévu que 6 CDD de précarisation intègrent la Direction des Opérations au cours du 1er trimestre 2012 :

- + 2 Gestionnaires contrats assurances de personnes intégreraient le pôle « collectives » depuis une date indéterminée jusqu'à fin 2012 pour « remplacer » des départs définitifs effectifs depuis le 01/06/2011 et le 01/09/2011 et nous ne pouvons que nous interroger sur la répartition des activités concernées depuis cette date.
- + 1 Gestionnaire contrats assurances de personnes intégrerait le pôle « collectives » pour « remplacer » un départ définitif effectif au 31/01/2012 sans qu'il soit mentionné ni la date de prise de poste ni la durée du contrat.
- + 3 Gestionnaires contrats assurances de personnes intégreraient le pôle Santé à une date inconnue suite à 3 départs en retraite (2 au 1er février 2012 et 1 déjà effectif et non remplacé depuis presque 1 mois.

Pour ces derniers postes, bien que nous ignorions le secteur concerné, nous tenons à souligner que les secteurs assurant le Règlement des **prestations « assuré » ne couvrent qu'à 71% leurs engagements**

annuels relatifs à la charte avec les réseaux distributeurs. Le moment est-il opportun pour supprimer des postes au risque de voir les chiffres encore se dégrader ? Là aussi nous constatons la présence de CDD de surcroît ...

En conclusion, la Direction nous livre un document qui ne répond à aucune des motifs pour lesquels le législateur a rendu cette consultation obligatoire :

- Quid des arrêts d'activité ou de changement de technologie expressément prévus pour justifier du recours à ce type de CDD ?
- Quid de la répartition actuelle des tâches réalisées par les salariés définitivement partis ?
- Quid des durées réelles des contrats ?



*Les gains de productivité attendus de GGVié par la Direction du Groupe ne peuvent être obtenus au détriment de la qualité des activités ni au détriment de la qualité de vie des salariés en poste ni au détriment des obligations légales de l'employeur.*

*La CFE-CGC reste dans l'attente d'une consultation réalisée dans le respect des procédures sur ces projets de suppression de poste. Force est de constater que le dernier document fourni ne satisfait pas aux exigences que le code du travail en son art.1242-2 et l'ANI (Accord National Interprofessionnel) du 24/03/1990 prévoient en matière de consultation préalable du CE, tant au niveau de la suppression du poste CDI que sur la transition par CDD.*

*La mise en œuvre effective des recrutements en l'état équivaudrait à un nouveau délit d'entrave soit le 3ème constaté sur le sujet.*

*Au delà des peines prévues pour le délit d'entrave, nous vous rappelons que le non-respect des règles relatives à la conclusion des CDD est lui aussi passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 3.750 euros et, en cas de récidive, d'une amende de 7.500 euros et/ou d'un emprisonnement de 6 mois maximum. La société peut également être condamnée à une amende de 18750 euros maximum, le double en cas de récidive.*

**Est-ce bien le moment des dépenses inutiles quand nous cherchons à réaliser une baisse des frais généraux ?**

---

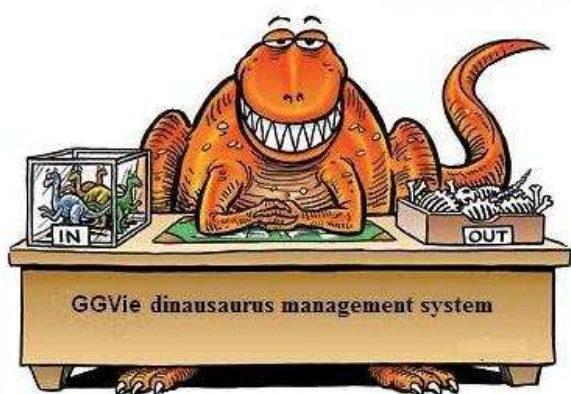
## **POINT DE SITUATION RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

---

### **TRAVAUX EFFECTUES PENDANT LES PERIODES DE REPOS ET RECOURS AUX ASTREINTES (BILAN ET PLANIFICATION)**

---

Conformément à l'accord signé avec les organisations syndicales qui prévoit l'information préalable du CE avant la mise en œuvre de périodes d'astreintes, la Direction nous fournit un bilan pour 2011 et un état prévisionnel pour 2012.



Le bilan 2011 tend à prouver que certains salariés de la MOA sont soumis à des astreintes répétées et régulières, quasi mensuelles. L'instauration de telles pratiques n'est pas conforme à l'esprit de l'accord qui entendait régler la situation résultant de travaux exceptionnels et non d'une activité régulière, prévisible et planifiable.

En effet, si les travaux liés aux modifications du système informatique doivent être réalisés hors des périodes d'activité du personnel administratif pour limiter la gêne occasionnée par l'indisponibilité du back office, pour autant, avec la stabilisation de « RIVAGE », il ne s'agit plus de travaux exceptionnels mais d'une activité récurrente. La

même analyse peut être faite pour l’astreinte affectée à la Direction Technique et Comptable pour réaliser la clôture des comptes au 31/12 qui n’a rien d’un travail exceptionnel puisque ladite clôture fait partie, chaque année, de l’activité « normale » des services concernés.

*L'état prévisionnel pour 2012 confirme cet état de fait et nous voyons apparaître un phénomène identique à la Direction des opérations avec la planification d'astreinte au pôle « Collectives » pour réaliser des opérations de « déstockage » deux samedis du mois de février.*

*Pour la CFE-CGC, ces stocks sont, pour partie, générés par une insuffisance des effectifs permanents ; laquelle sera encore aggravée par les suppressions de postes citées dans notre précédent sujet.*

## PLANIFICATION DES PERIODES ROUGES ET DES PERIODES HAUTES

Aucune période haute n’est programmée pour 2012, en revanche, un nombre conséquent de périodes rouges va « agrémenter » l’activité des gestionnaires de la Direction des opérations :

Pôle Vie individuelle – Épargne Retraite		
Période	Motivations	Services/secteurs concernés
du 02/04 au 13/04/2012 inclus	Opérations commerciales des réseaux Gan Patrimoine et Gan Assurances	Service Emission : secteurs Epargne multi supports, Epargne autres produits, Retraite
du 02/04 au 13/04/2012 inclus	Opérations commerciales des réseaux Gan Patrimoine et Gan Assurances	Opérations déléguées/haut de gamme
du 26/03 au 30/03/2012 inclus	Opérations commerciales des réseaux Gan Patrimoine et Gan Assurances	SRC - équipe courrier
2 dernières semaines de saisie suivant les opérations commerciales (à préciser une fois les dates connues)	Opérations commerciales	Service émission : secteurs Epargne multi supports, Epargne autres produits, Retraite
2 dernières semaines de saisie suivant les opérations commerciales (à préciser une fois les dates connues)	Opérations commerciales	Service émission : secteurs Epargne multi supports, Epargne autres produits, Retraite
La dernière semaine de réception des propositions suivant les opérations Commerciales (à préciser une fois les dates connues)	Opérations commerciales	SRC - équipe courrier
du 04/06 au 15/06/2012 inclus	ISF : traitement des appels des clients demandant les valeurs à déclarer	SRC - équipe téléphone
du 17/12 au 28/12/2011 inclus	Clôture des émissions de fin d'année	Service émission : secteurs Epargne multi supports, Epargne autres produits, Retraite
du 17/12 au 28/12/2011 inclus	Clôture des émissions de fin d'année	Opérations déléguées/haut de gamme
Pôle Vie individuelle – Prévoyance		
du 2/07 au 31/07/2012 inclus	Clôture avant congés du Réseau Gan Prévoyance	Secteur Emission Gan Prévoyance
du 19/11 au 30/11/2012 inclus	Fin du mois concours du Réseau Gan Prévoyance	
janvier 2013 (à préciser une fois les dates connues)	Fin de la campagne commerciale	Secteur Emission Gan Assurances

Ce ne sont pas moins de 16 semaines rouges qui vont frapper le personnel de la Direction des opérations. Le service émission du pôle Prévoyance cumulait à lui seul 6 semaines dont la totalité du mois de juillet. *Suite à l'intervention de la CFE-CGC concernant cette période de congés payés, seule l'interdiction des RTT sera mise en place.*

*Ces périodes rouges se cumulent évidemment à l'interdiction de prendre plus d'un « pont » au mois de mai 2012 et au refus catégorique d'accorder le lundi 31 décembre 2012 comme jour RTT collectif.*

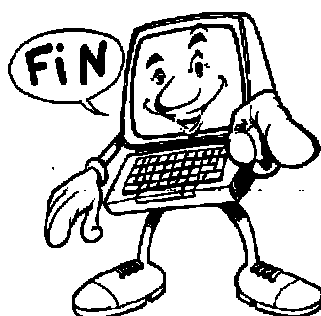
Dans notre compte rendu du CE de décembre 2011, nous dénonçons le management coercitif réservé aux seuls salariés du Pôle Opérations, force est de constater que l’année 2012 commence encore plus mal que

2011 n'a fini.

*La CFE-CGC s'interrogeait sur l'adéquation entre effectifs et charge de travail suite à l'annonce de suppression de postes tous azimuts dans cette Direction. Ses responsables ont trouvé la solution miracle : il suffit simplement d'interdire les congés !*

*La CFE-CGC ne cautionne pas l'attitude de la Direction des opérations, obnubilée par ses indicateurs, qui renforce coûte que coûte le taylorisme inadapté à notre activité et dégrade non seulement les conditions de vie au travail des salariés dont elle a la responsabilité mais aussi la qualité du service client.*

*La CFE-CGC a réclamé des éléments chiffrés qui justifient le recours à autant de « semaines rouges » et le sujet sera à nouveau débattu lors de la prochaine réunion de CE*



**NOTRE COMPTE RENDU VOUS INTERESSE,**

**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS...**

**CONTACTEZ NOUS !**

Nos Elus et mandatés au CE de GG Vie seront les porte-parole de vos questions et de vos préoccupations !



**Collège Inspecteurs du Cadre :**

Ludovic MALLET (Représentant syndical - Paris)



**Collège Cadres :**

Véronique LABAT (Noisy) - Xavier LAMBLIN (Lille)



**Collège Non-Cadres :**

Patrick DELBECQUE (Lille) - Sophie SAUTE (Noisy)



CFE-CGC Section GROUPAMA-GAN-VIE  
Paris : 01 70 94 20 91    Bordeaux : 05 56 43 33 17  
Lille : 03 20 63 32 33

**Des femmes et des hommes au service de leurs collègues**